

Budget 2024

Véronique Ferreira, VP en charge des finances



Les grandes lignes du budget primitif 2024

Ce projet de budget 2024 fait le choix de la poursuite du déploiement du projet métropolitain, malgré un contexte inflationniste qui perdure et pèse sur ses grands équilibres.

La **mobilité**, la **transition écologique**, le **logement** et le **développement économique** demeurent les piliers de l'action métropolitaine pour les habitants des 28 communes.

Après la Coupe du Monde de rugby en 2023, Bordeaux métropole accueillera en 2024 plusieurs matchs de football dans le cadre des **Jeux Olympiques** de Paris, mais aussi les **demi-finales du Top 14 de rugby**.

Le Budget consolidé de Bordeaux Métropole affiche **un montant total de 2 162 M€ (*)**, en progression de **+8% par rapport au budget primitif 2023**, dont **1 154 M€** en dépenses de fonctionnement et **1 008 M€** en dépenses d'investissement.

(*) hors flux croisés budget principal / budgets annexes et comptes de tiers.

Evolutions des DRF tous budgets	en M€
Mesures RH	30,5
Frais financiers accrus	12
JO et Top 14	8
Provisions assainissement	7
Hausse sub SDIS	4,3
Transfert EBABX, équilibré en recette	3,5
Hausse forfait de charge DSP Transport	12,3
Fin de gestion contrat Kéolis	10
Autres effets	-6,6
Total	81

Avec des dépenses d'équipement de **853 M€** la Métropole devrait conforter sa première place au classement des métropoles qui investissent le plus (761€/habitant en 2022).

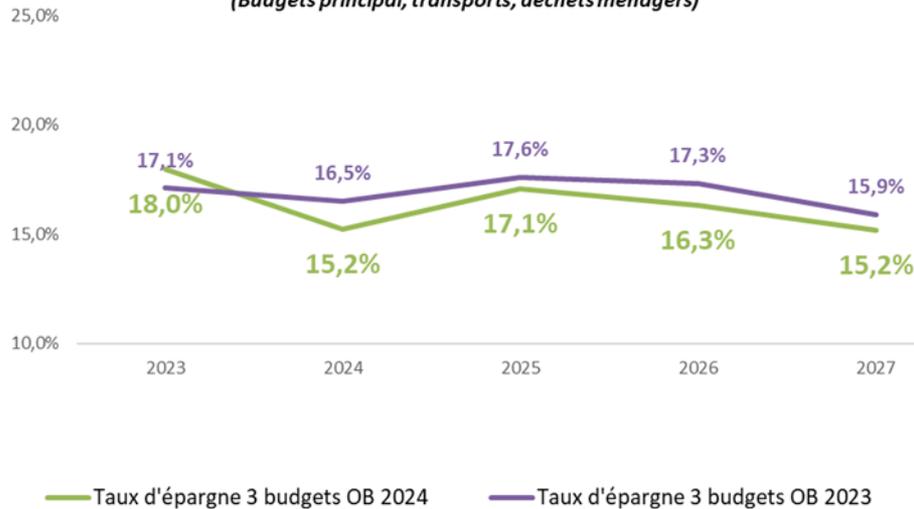


Les grandes lignes du budget primitif 2024

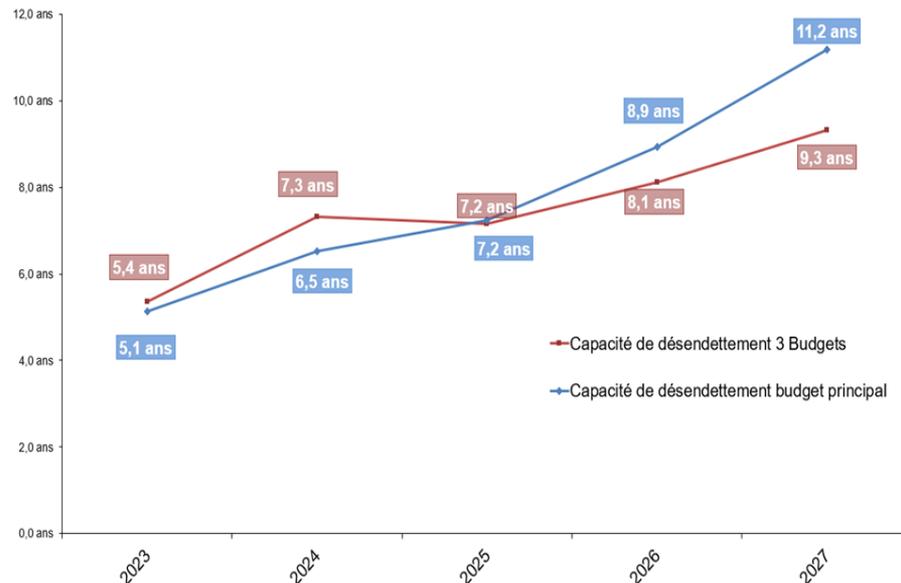
Ratios conformes aux orientations budgétaires débattues en décembre 2023 :

Evolution du taux d'épargne brut - 3 budgets

(Budgets principal, transports, déchets ménagers)



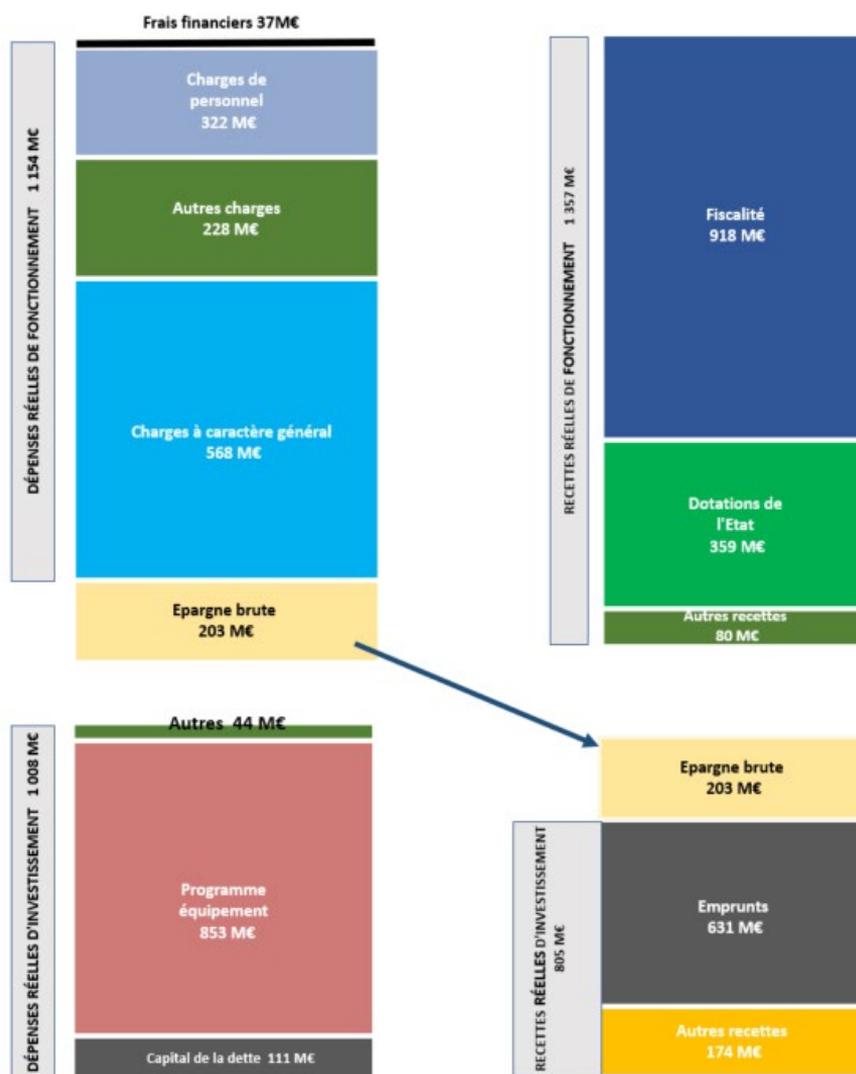
Capacité de désendettement 3 principaux budgets et seul budget principal



Les grands équilibres du budget primitif 2024

(hors flux croisés et compte de tiers)

- ✓ Les recettes de fonctionnement connaissent une dynamique notable **+4,8%**
- ✓ Les charges de fonctionnement progressent de **+7,6%** (+6,4% corrigées des événements exceptionnels)
- ✓ Des charges impactées par une inflation persistante, le renchérissement des taux d'emprunt et des événements exceptionnels
- ✓ Bordeaux métropole n'échappe pas une tendance nationale de dégradation des épargnes mais conserve des fondamentaux solides
- ✓ Des dépenses d'équipement de **853 M€** en hausse de **7,7%**.



Les recettes fiscales : fiscalité directe et indirecte

par comparaison aux recettes notifiées par la DRFIP pour 2023

Le produit global est estimé à **918 M€** (+55 M€) **sans hausse des taux hors GEMAPI** :

- Les **impôts économiques** : **244 M€**, soit **+8 M€** ou **+3,6%** *en intégrant la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la CVAE*
- Les **impôts ménages** : **146 M€**, soit **+1,6 M€** ou **+1,1%** *en intégrant la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la TH Résidences principales*
- Le **versement mobilité** (y compris compensation) : **238 M€**, soit **+8,5 M€** ou **+3,7%**
- La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : **100 M€**, soit **+1,8%** *en incluant une baisse de recettes liées à la mise en place de l'exonération facultative de TEOM pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux*
- La **taxe de séjour métropolitaine** : **11,7 M€** *progression de +10% liée à la revalorisation de tarifs (indexation) et l'effet jeux olympiques 2024*
- La **taxe GEMAPI**, gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations, est mise en œuvre : **3,9 M€**

Les attributions de compensation (AC) et la dotation de solidarité métropolitaine (DSM)

Conformément aux délibérations concordantes de la Métropole et des 28 communes, les montants des **attributions de compensation de fonctionnement (ACF)** sont les suivants :

ACF à percevoir des communes : **112 M€, soit +6 M€** *(dont cycle 8 et transfert Ecole de beaux-arts de Bordeaux)*

ACF à verser aux communes : **15,4 M€**

➡ **soit une ACF de fonctionnement nette de 96,6 M€.**

Par ailleurs, suite à la mise en œuvre de la **part investissement des AC (ACI)**, Bordeaux Métropole perçoit **25,7 M€** en recette propre d'investissement pour le renouvellement des actifs transférés.

➡ **L'AC nette 2024 à percevoir par Bordeaux métropole s'élève à 122 M€.**

En parallèle, **la DSM** assise sur l'évolution des ressources fiscales de la Métropole, est fixée à titre provisoire en hausse de **+4,6% à 39 M€.**

Les dotations de l'Etat et autres recettes

Les dotations et autres recettes progressent de 7 M€ pour atteindre **439 M€** :

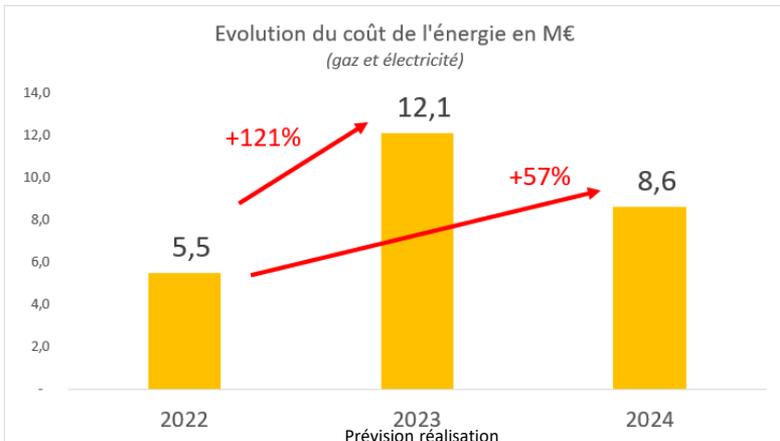
- La **dotation globale de fonctionnement** pour **141 M€** en recul (-1% soit -1,4M€) en raison de la part dotation de compensation qui finance la péréquation horizontale (dotations de solidarité urbaine et rurale).
- Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** pour **63 M€** - une partie de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, gelé par l'Etat.
- La **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** pour **32 M€**, anticipée en légère baisse (-0,5 M€).
- Les **allocations compensatrices** pour **30 M€** en hausse de 5,9%, comprenant la compensation de perte de CFE décidée en 2021 par l'Etat dans le cadre de la relance de l'économie (allègement des impôts de production par diminution des bases locatives).
- La **DGD (transports scolaires)** gelée par l'Etat à 3,77 M€.
- Les **produits des services et du domaine** s'établissent à 191 M€ en hausse grâce aux recettes d'exploitation du réseau de transport (+8% à 92 M€).

L'évolution des dépenses de fonctionnement

La hausse des **dépenses de fonctionnement** de 7,6% (1 154 M€ contre 1 073 M€ en 2023) s'explique principalement par la prise en compte de mesures nouvelles et par des dépenses exceptionnelles en 2024.

Les **faits marquants** 2024 :

Des dépenses énergétiques qui demeurent élevées (près de **9 M€** comme au budget primitif 2023)



Au titre des événements sportifs, un surcoût exceptionnel de plus de **8 M€** est prévu en 2024 en vue de l'organisation du tournoi de football des Jeux Olympiques 2024, de la demi-finale du Top 14 de rugby et du match amical de l'Equipe de France de football en juin 2024 (contre seulement 4,8 M€ pour le sport en 2023)

Au titre des équipements de rayonnement métropolitain, un transfert au 1er janvier 2024 de l'école des Beaux-Arts de Bordeaux pour **3,5 M€**

Ainsi, corrigée de ces éléments exceptionnels, la progression s'établit à **6,4%**.

La masse salariale

Le montant global prévisionnel de la **masse salariale** est de **321,5 M€** soit une progression de +6,3% entre les deux budgets :

Mesures sur lesquelles la Métropole n'a pas de levier :

- Les **mesures gouvernementales** pour 6,8 M€ adoptées à l'été 2023 : revalorisation du point d'indice et des grilles de catégorie B et C, +5 points d'indices à l'ensemble des agents publics
- L'augmentation du taux de **cotisations patronales** de +1% à la caisse de retraite des titulaires CNRACL (1,8 M€)

Mutualisation et le plan d'adaptation des effectifs :

- Le **cycle 8**
- Le **plan d'adaptation des effectifs** en hausse de 68 postes dont 24 créations de postes découlant de la mise en œuvre des CODEV ; 33 sont sur des supports financés (fonds européens, investissements d'avenir, mutualisation et RNS, budgets annexes)

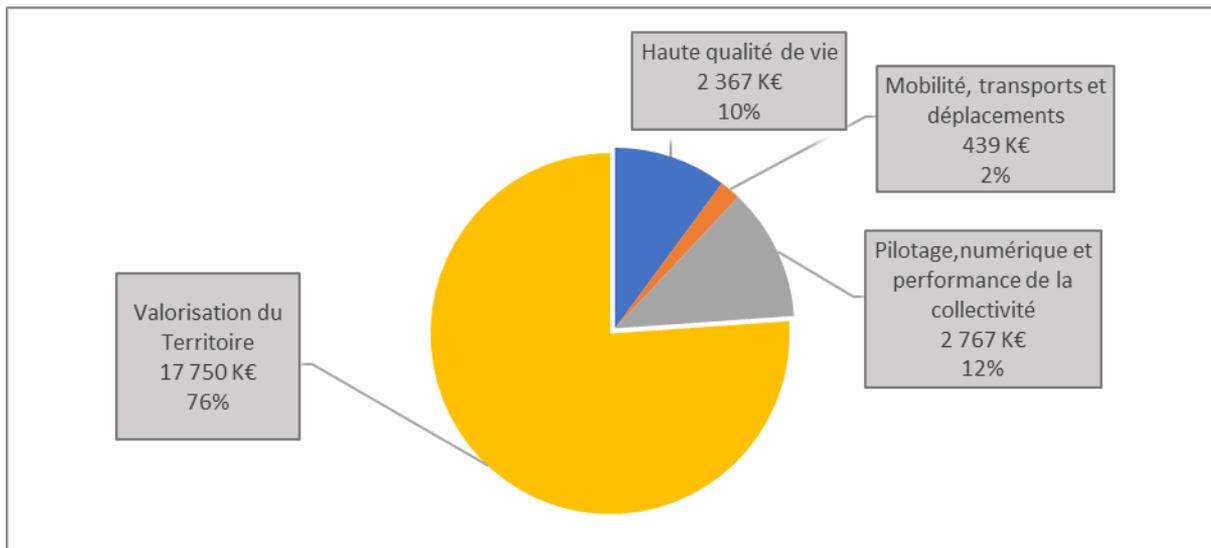
Impact des mécanismes de carrière, régime indemnitaire :

- Le **plan de revalorisation** des régimes indemnitaires des agents et des métiers en tension (3,8 M€)
- La mise en œuvre du contrat de **prévoyance santé** (2,4 M€)

Les subventions aux organismes publics et privés

- Les **subventions aux organismes de droit privé** représentent **23,3 M€** contre 22,93 M€ en 2023, soit une hausse très modérée de 1,7%.
- Les **subventions aux organismes publics** s'élèveront à 11,6 M€.

Répartition des subventions aux personnes de droit privé par politique publique pour l'ensemble des budgets



Contributions obligatoires

- Le soutien au SDIS 33 est réaffirmé avec une **contribution obligatoire** qui s'élèvera à près de **71 M€** pour 67 M€ en 2023
- En complément, une convention vient confirmer un **soutien complémentaire volontaire** de **1,5 M€** en 2024 comme en 2023

Les subventions aux budgets annexes

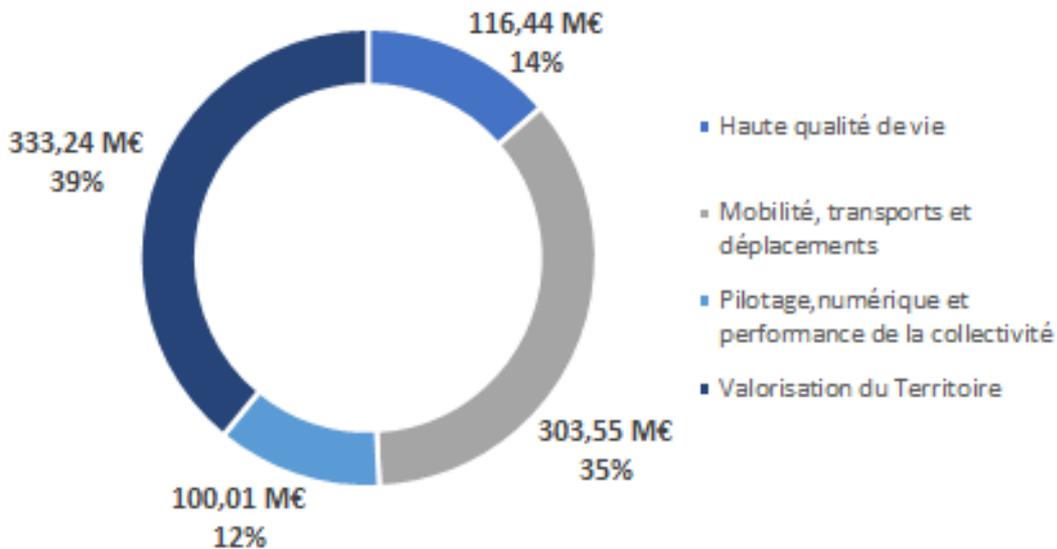
Les **subventions versées aux budgets annexes** et à la régie Metpark représentent une charge de **53,7 M€** pour le budget principal, montant en hausse de 7,5%. La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

- **Transports** : 48,9 M€ (45,6 M€ en 2023)
- **Restaurants administratifs** : 2,5 M€ (2,18 M€ en 2023)
- **Déchets ménagers et assimilés** : 0 M€ comme en 2023
- **Equipements fluviaux** : 0,87 M€ (0,74 M€ en 2023),
- **Activités funéraires** : 0,77 M€ (0,89 M€ en 2023),
- **Metpark** : 0,65 M€ (0,69 M€ en 2023),

Les dépenses d'investissement

En matière d'investissement, les ambitions portées dans les différents schémas directeurs de l'action de la Métropole trouvent leur traduction budgétaire dans le programme d'équipement qui atteindra **853 M€** en 2024 (+7,7%).

Dépenses d'équipement 2024 - 853M€



Bordeaux Métropole devrait conforter sa première place au classement des métropoles qui investissent le plus :

761€/habitant en 2022

Principales opérations d'équipement 2024

En M€	Prévu 2024	En M€	Prévu 2024
Fonds de proximité - Ensemble des communes	42,46	Aménagements voirie intercommunale (PT Bordeaux)	6,91
Ligne bus express Bordeaux/Saint Aubin de Médoc	36,52	3ème Dépôt	6,70
Pont Simone Veil	29,30	ZAC Garonne Eiffel	6,60
Réserves foncières	23,00	Acquisition de matériels collecte en apport volontaire	6,27
Réhabilitations des groupes scolaires	19,74	Matériels roulants espaces publics	5,93
Dépôt Lescure	15,00	Réalisation RC Le Haillan	5,81
Participation de BM à l'équilibre d'opérations de logements (bailleurs)	14,68	BIC - Travaux d'aménagement	5,75
AFSB - Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux (DG Mobilité)	13,81	Aménagements voirie intercommunale (PT Sud)	5,55
Acquisition de matériels collecte des déchets en porte à porte	12,63	Démolition/Réhabilitation/Renouvellement de l'offre logement PRU	5,55
Renouvellement réseaux	11,60	Rénovation du musée de la création franche	5,50
OIM Bordeaux Aéroport Foncier Ilôts	10,80	Aménagement secteur Brazza - Etudes, AMO et foncier	5,47
Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac	10,24	Agglo-campus - Convention de site	5,40
ZAC Saint-Jean Belcier - Euratlantique	10,20	Maintenance, entretien Tramway	5,31
Acquisitions foncières et immobilières pré-opérationnelles	10,00	Postes et environnement de travail - licences	4,94
PAE Bassins à Flots	9,61	Aménagements cyclables (PT Sud)	4,86
RER Métropolitain - Préfiguration	9,50	Espaces publics - RU Bassens Prévert/Le Moura/Quartier Beauval	4,81
Secteur Brazza et Liaisons sous fluviale	8,82	Navettes fluviales	4,71
Grosses réparations voirie	8,75	Optimisation circulation bus	4,64
Opération d'aménagement - Mérignac Soleil	8,60	PAE Ausone Bruges	4,61
Requalification Bâtiments espaces publics	8,51	RéVE (M obilité)	4,56
Aménagements voirie intercommunale (PT Ouest)	8,19	Plan Marche (DAC)	4,50
Aquitanis - Réhabilitation	8,09	Renouvellement urbain Joliot Curie	4,43
Aides propres Anah - Crédits délégués	8,00	Acquisition d'autobus	4,30
Extension rénovation Maison des sports les iris	7,80	Espaces publics - PRU Cenon Palmer	4,29
Renouvellement véhicules	7,53	CPER 2021-2027	4,25
RER Métropolitain - Axe Libourne/Arcachon	7,29	Desserte aéroport	4,13
Soutien aux équipements nautiques communaux	6,99	Acquisitions & cessions foncières zones d'activité économique	4,00

Les recettes d'investissement

Pour 2024, **les recettes propres de la section d'investissement** s'élèveront à **167 M€**

Recettes d'investissement	2023	2024
Total	171,08 M€	167,00 M€
Produit de cessions	17,00 M€	12,50 M€
FCTVA	31,00 M€	31,00 M€
TLE et autres dotations	26,40 M€	26,40 M€
Subventions d'équipements reçues	47,39 M€	47,76 M€
Attribution de compensation investissement (ACI)	24,71 M€	25,77 M€
Produit des amendes de police	5,76 M€	7,31 M€
Créances détenues	18,82 M€	16,26 M€

Les **recettes de subventions et participations** sont stables (+0,8%) par rapport à 2023 avec un montant de 47,8 M€ (hors ACI) et comprenant principalement :

- **15,7 M€** de subventions pour les lignes de transports en commun
- **11 M€** de participations de l'Etat au titre du nouveau dispositif des aides à la pierre
- **2,2 M€** de recettes du FEDER pour l'aménagement des pontons et des infrastructures fluviales en bord de Garonne
- **1 M€** de subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux de modernisation de la station d'épuration Cantinolle d'Eysines.

La couverture du besoin de financement

Au global, le programme d'investissement de **1 008 M€** sera financé comme suit :

- des **recettes propres d'investissement et un autofinancement** pour 377 M€, soit 37%
- un **besoin de financement prévisionnel par emprunt** de 631 M€, soit 63%.

La répartition entre budgets de ces besoins de financements serait la suivante :

Entité financière	Besoin de financement par emprunt
Budget principal	518 M€
Déchets ménagers	21 M€
Assainissement	6 M€
Transports	79 M€
Réseaux de chaleur	7 M€
Total	631 M€

La gestion de la dette

L'encours de dette au budget primitif 2024 s'élève à **1,510 Md€** au 1^{er} janvier, contre **1,329 Md€** au budget 2023, soit +13%.

	DETTE EN CAPITAL AU 1er JANVIER 2024	%	ANNUITE DE L'EXERCICE	%	INTERETS	%	CAPITAL	%
BUDGET PRINCIPAL	835 925 047,92	55,35%	73 283 369,16	50,05%	20 024 045,42	58,36%	53 259 323,74	47,51%
DECHETS MENAGERS	39 879 389,44	2,64%	11 304 735,83	7,72%	1 770 867,83	5,16%	9 533 868,00	8,51%
ASSAINISSEMENT	4 207 797,07	0,28%	1 288 559,51	0,88%	185 610,65	0,54%	1 102 948,86	0,98%
TRANSPORTS	623 481 565,84	41,29%	59 845 869,38	40,88%	12 156 560,31	35,43%	47 689 309,07	42,54%
RESEAU DE CHALEUR	6 662 500,00	0,44%	683 667,86	0,47%	176 525,00	0,51%	507 142,86	0,45%
TOTAL	1 510 156 300,27	100,00%	146 406 201,74	100,00%	34 313 609,21	100,00%	112 092 592,53	100,00%

- Les budgets principal et transports concentrent la quasi-totalité de la dette.
- La dette est sécurisée avec un encours à **taux fixe** supérieur à **90%**.
- Les 385 M€ d'emprunts mobilisés en 2023 bénéficient de bonnes **conditions financières** malgré le renchérissement des taux de marché et la disparition partielle des taux fixes en fin d'année.

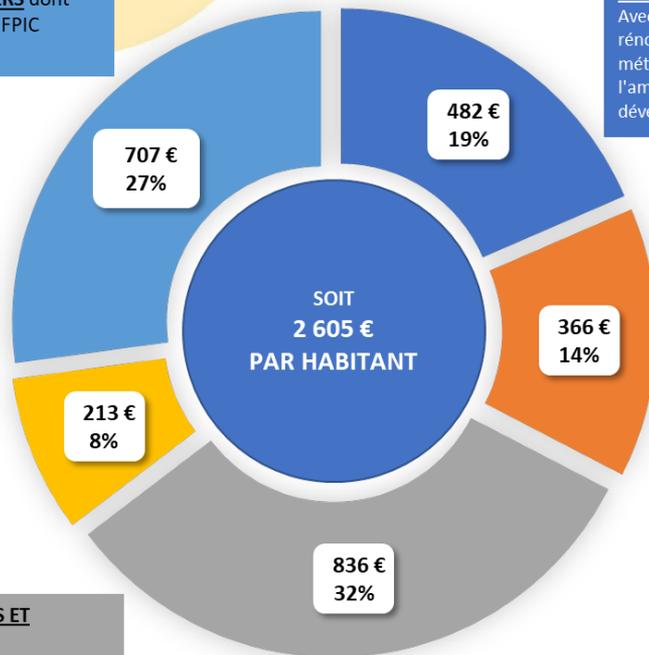
Synthèse budget primitif 2024

RÉPARTITION DES DEPENSES 2024 (en % et en €/hab)

DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS dont annuité, masse salariale, DSM, AC versée et FPIC

VALORISATION DU TERRITOIRE

Avec notamment l'habitat et la rénovation urbaine, les équipements métropolitains, l'action foncière et l'aménagement urbain, le tourisme et le développement éco, les espaces



PILOTAGE, NUMÉRIQUE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Avec notamment le numérique, le parc matériel, les dépenses logistiques et immobilière, assurances

HAUTE QUALITÉ DE VIE

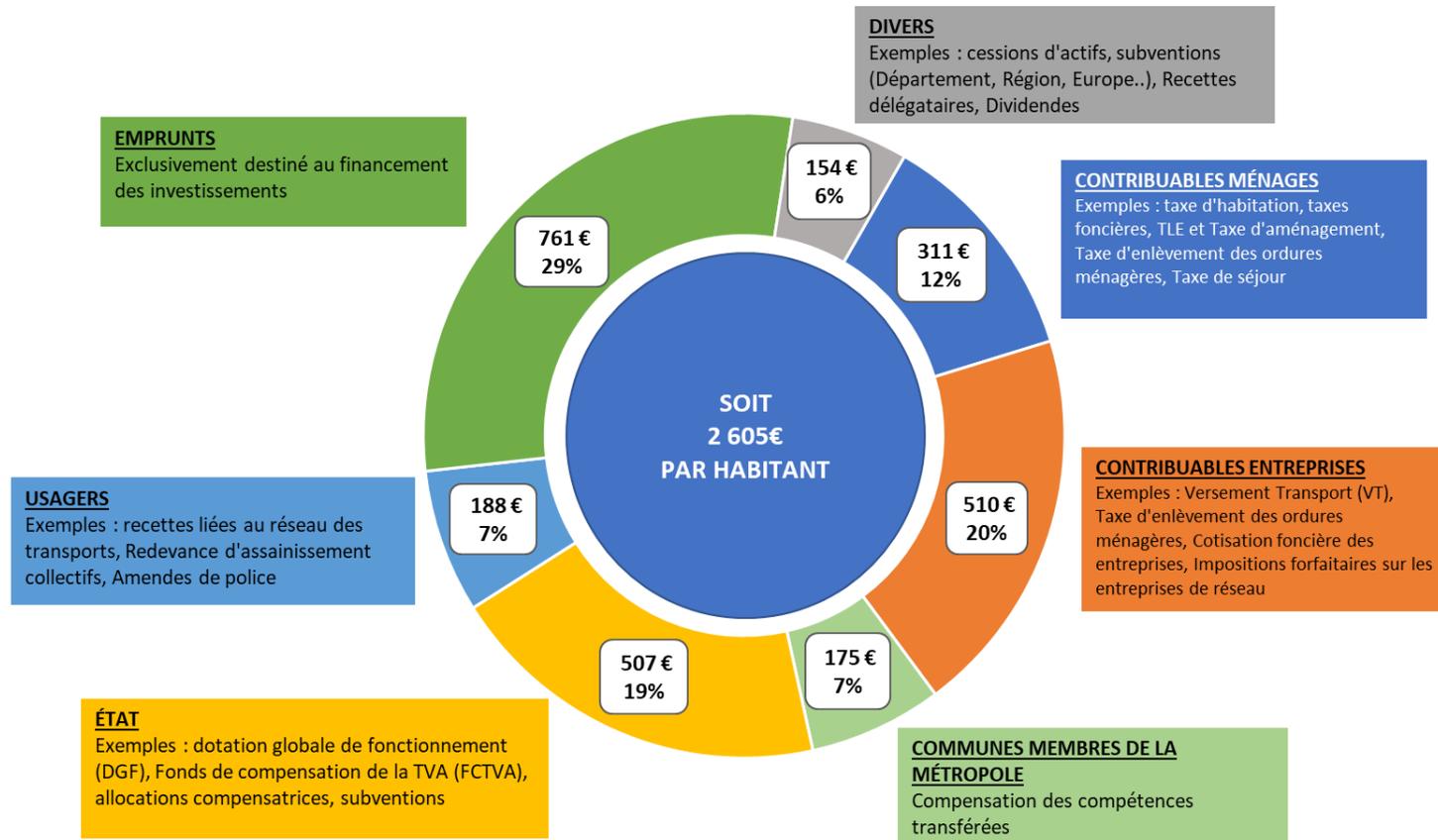
Avec notamment la Contribution au SDIS, le traitement et valorisation des déchets ménagers, la gestion du cycle de l'eau, les réseaux et la transition énergétique

MOBILITÉ, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Avec notamment le réseau de transports en commun, la propreté urbaine et l'aménagement des espaces publics et de la voirie pour toutes les mobilités

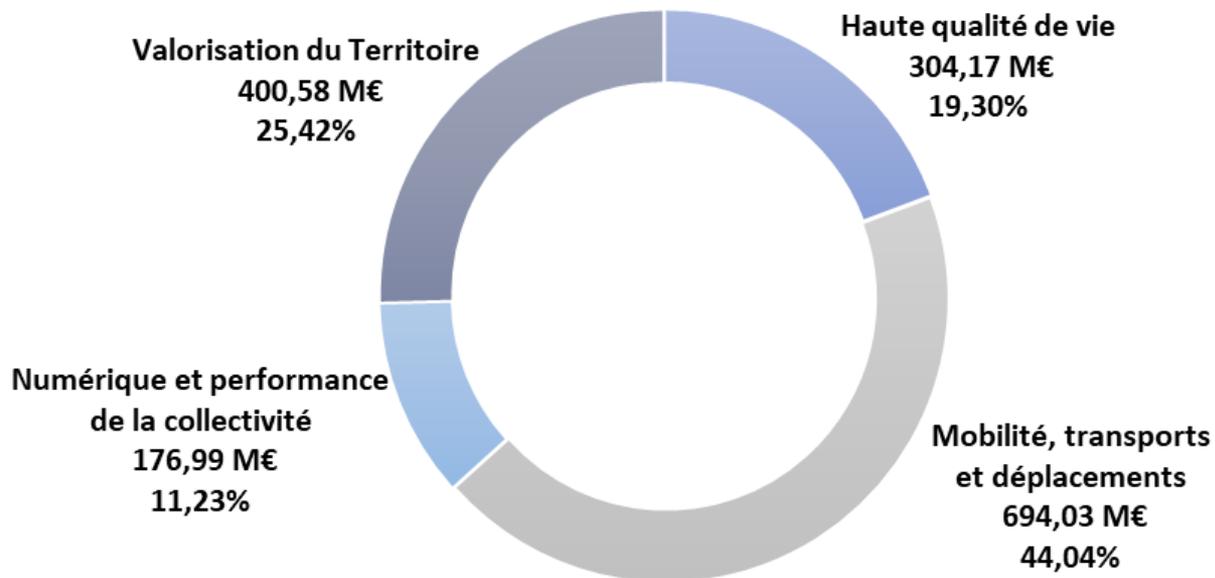
Synthèse budget primitif 2024

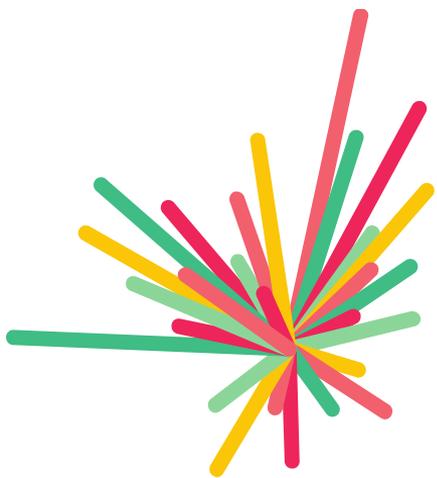
RÉPARTITION DES RECETTES 2024 (en % et en €/hab)



Le Budget par politique publique (hors masse salariale et dette)

Budget 2024 par politique





**BORDEAUX
MÉTROPOLE**